

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

---

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL15

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« proposition »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« de décision du Conseil du 20 décembre 2017 relative à la constatation d'un risque clair de violation grave, par la République de Pologne, de l'état de droit (COM[2017]835 final – 2017/0360 [NLE]), ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.